

# numerus

courrier statistique  
www.vd.ch/statvd  
39<sup>e</sup> année n°3 mai 2022

## NIVEAU DE VIE MOINS ÉLEVÉ POUR LES FEMMES ÂGÉES VIVANT SEULES

*Fin 2019, quelque 131 000 personnes vivent seules dans le canton de Vaud, soit 17 % de l'ensemble de la population et 37 % des ménages vaudois. Du jeune adulte à la personne âgée, le fait de vivre seul-e regroupe des réalités diverses et variées. Comparativement aux autres types de ménage, les personnes qui vivent seules disposent d'un niveau de vie parmi les plus bas. Comme pour le reste de la population, celui-ci a tendance à augmenter au gré des carrières professionnelles et des trajectoires familiales jusqu'au passage à la retraite pour baisser progressivement ensuite. Les ressources financières des femmes vivant seules sont particulièrement influencées par le fait qu'elles se retrouvent dans cette situation à un âge plus avancé.*

Fin 2019, 131 000 personnes vivent seules dans le canton de Vaud, soit 17 % de la population. Cette part est restée stable au cours de la dernière décennie. A titre de comparaison, elle est quasiment similaire à l'échelon suisse (16 %), même si une différence entre cantons urbains et cantons plus ruraux s'esquisse: c'est à Appenzell Rhodes-Intérieures (13 %) que l'on trouve la part de personnes seules la plus faible et à Bâle-Ville la plus importante (24 %). Après les couples avec et sans enfant, qui totalisent 52 % des ménages vaudois, les personnes seules représentent le type de ménage le plus répandu dans le canton (37 %). Les familles monoparentales arrivent loin derrière (8 %).

### DIFFÉRENCES MARQUÉES ENTRE FEMMES ET HOMMES

La part de personnes seules se monte à 21 % chez les jeunes adultes de 25-29 ans, pour ensuite diminuer jusqu'à 15 % chez les 40-44 ans [F1]. Elle remonte ensuite pro-

gressivement jusqu'à atteindre son maximum parmi les 85 ans et plus (56 %). La part des hommes vivant seuls reste relativement stable au fil des âges (autour de 20 %) avant de remonter à partir de 85 ans (31 %). Les femmes se retrouvent, quant à elles, seules à un âge plus avancé: la proportion de femmes dans cette situation est inférieure à celle des hommes jusqu'à 55 ans, puis la tendance s'inverse et l'écart entre les sexes se creuse graduellement (la part de femmes vivant seules atteint 70 % chez les 85 ans et plus). Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. D'une part, les femmes sont surreprésentées parmi les familles monoparentales, du fait de l'attribution plus fréquente de la garde des enfants aux mères lors d'une séparation, ce qui repousse la période de vie en solo au départ des enfants. D'autre part, elles ont une espérance de vie généralement plus élevée que les hommes et sont souvent plus jeunes que leur conjoint. Elles ont donc davantage de probabilités de lui survivre.

Pour en savoir plus:  
[www.vd.ch/stat-revenu-conso](http://www.vd.ch/stat-revenu-conso)



© Statistique Vaud  
Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne  
T +41 21 316 29 99  
[info.stat@vd.ch](mailto:info.stat@vd.ch)

Abonnement: CHF 49.–

Responsable de publication: Carole Martin

Responsable d'édition: Léna Pasche

Rédaction: Nora Meister, Benjamin Gay

Mise en page: Statistique Vaud

Imprimé en Suisse



**STATISTIQUE VAUD**

Département des finances  
et des relations extérieures

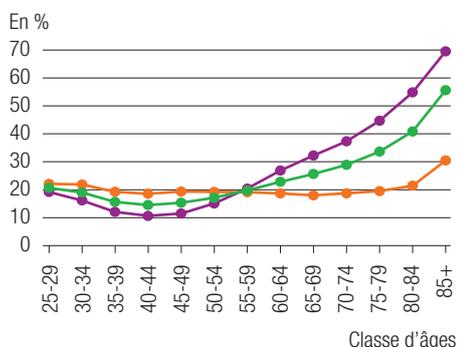
### Personnes vivant seules

Sont considérées comme vivant seules toutes les personnes qui figurent dans le registre cantonal des personnes (RCPers) comme résidant seules dans leur logement au 31 décembre. Il est toutefois possible que certaines ne vivent en réalité pas seules la majorité du temps, par exemple en cas de garde partagée d'enfants, pour laquelle seule l'adresse d'un des deux parents est signalée au contrôle des habitants. En outre, vivre seule ne se traduit pas automatiquement par absence de vie de couple ou familiale.

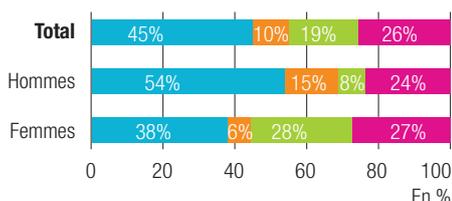
### AVANT TOUT DES PERSONNES CÉLIBATAIRES

La population de personnes vivant seules âgées de plus de 25 ans est essentiellement composée de personnes célibataires (45%), divorcées (26%) et veuves (19%) [F2]. La part de personnes divorcées est légèrement plus importante chez les femmes (27% contre 24%)

[F1] PERSONNES VIVANT SEULES SELON LE SEXE, VAUD, 2019



[F2] PERSONNES VIVANT SEULES<sup>1</sup> SELON L'ÉTAT CIVIL ET LE SEXE, VAUD, 2019



■ Célibataire  
 ■ Marié-e, lié-e par un partenariat enregistré  
 ■ Veuf/veuve  
 ■ Divorcé-e, partenariat dissous

<sup>1</sup> 25 ans et plus

contre 24%) tandis que, parmi les hommes, la part de célibataires est plus élevée (54% contre 38%). Par ailleurs, la part de personnes veuves est bien plus haute parmi les femmes (28% contre 8%) du fait de l'âge plus avancé auquel elles se retrouvent à vivre seules.

### DIFFÉRENTS PARCOURS MÈNENT À LA VIE EN SOLO

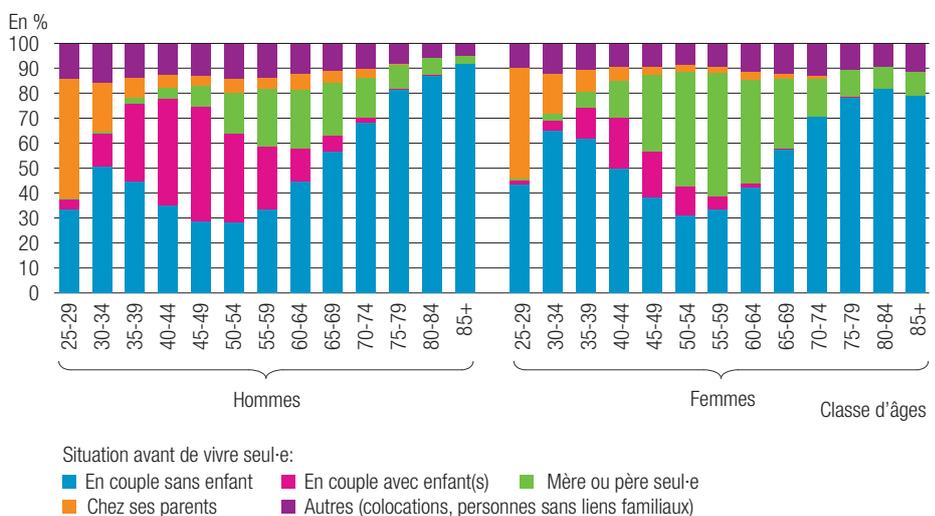
Alors que l'état civil permet de déterminer certaines transitions vers la vie en solo (il est relativement évident que les personnes divorcées, veuves ou encore mariées sont passées par la case couple), ce n'est pas le cas pour les personnes célibataires. Le suivi des personnes qui ont changé de type de ménage pour vivre seules entre 2012 et 2019 permet dès lors de déceler certaines transitions qui ne transparaissent pas à travers l'état civil [F3]. Chez les plus jeunes, le départ du foyer parental concentre la plupart des cas (près de 50% des transitions). Entre 30 et 34 ans, c'est principalement le départ d'un ménage composé d'un couple sans enfant qui précède le fait d'habiter seul-e (plus de 50% des transitions). Par la suite, une distinction progressive s'opère entre femmes et hommes. Pour les hommes, c'est la vie en couple avec enfants qui laisse plus fréquemment place à la vie en solo (avec un pic à 46% entre 45 et 49 ans) tandis que pour les femmes, c'est celle de mère vivant seule avec ses enfants (50% des cas entre 55 et 59 ans). A partir de 60 ans, quel que soit le sexe, la vie de couple sans enfant reprend progressivement le dessus pour constituer l'essentiel des situations avant une vie en solo.

### UN NIVEAU DE VIE PARMIS LES PLUS BAS

Le niveau de vie est mesuré par le potentiel de consommation équivalent. Cet indicateur rend compte des moyens financiers dont disposent les ménages pour subvenir à leurs besoins en considérant l'ensemble de leurs revenus, une fraction de leur fortune et en ôtant une partie de leurs dépenses obligatoires (cotisations sociales, impôts et primes d'assurance-maladie). Ajusté à la taille des ménages en utilisant une échelle d'équivalence, cet indicateur représente le montant dont disposerait un ménage s'il était composé d'une seule personne (voir définitions).

Le niveau de vie des ménages composés d'une seule personne s'élève à 50000 francs annuels (médiane), soit environ 4200 francs par mois [F4]. Il est plus bas que celui des couples sans enfant (67 100 francs) et avec enfants (58 400 francs), mais plus élevé que celui des familles monoparentales (43 100 francs). Ce niveau de vie plus faible que celui des couples s'explique en partie par le fait que les personnes vivant seules ne peuvent réaliser les économies d'échelle que permet le partage des coûts entre plusieurs personnes au sein du ménage. Par ailleurs, la surreprésentation des personnes seules dans les phases de vie où le revenu est tendanciellement plus bas peut aussi exercer une influence.

[F3] TRANSITIONS VERS UN MÉNAGE DE PERSONNE SEULE SELON LA SITUATION PRÉCÉDANT LA TRANSITION, VAUD, 2012-2019



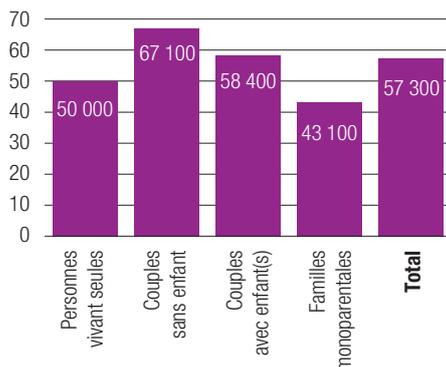
**Exemple de lecture :** entre 2012 et 2019, sur l'ensemble des transitions vers la vie en solo chez les femmes âgées de 75-79 ans, 79% concernent des femmes qui étaient précédemment en couple sans enfant (en bleu).

## MOINS DE DIFFÉRENCES DE NIVEAU DE VIE ENTRE FEMMES ET HOMMES PARMIS LES JEUNES

Le niveau de vie des personnes vivant seules augmente au fil des âges jusqu'au passage à la retraite pour baisser ensuite. De 43 600 francs entre 25 et 29 ans, il culmine à 55 100 francs entre 50 et 54 ans et diminue à moins de 49 000 francs à partir de 65 ans. L'écart entre les moins aisé·e·s et les plus riches a aussi tendance à croître au fil des âges, en étant assez faible chez les plus jeunes et en s'accroissant par la suite, en particulier chez les hommes [F5]. En outre, il n'y a que peu d'écart entre femmes et hommes jusqu'à 49 ans, puis les différences se creusent progressivement en faveur des hommes. Ces derniers, après une baisse entre 65 et 79 ans, affichent même les niveaux de vie médians les plus élevés après 80 ans (autour de 59 000 francs). Pour les femmes, c'est entre 40 et 49 ans qu'elles sont les plus hauts (autour de 55 000 francs). Ces résultats peuvent être liés, d'une part, à des effets d'âge: les jeunes femmes et hommes ont des revenus relativement similaires à l'entrée sur le marché de l'emploi, puis les différences s'accroissent avec le développement de la carrière, les interruptions de l'activité professionnelle, le temps partiel ou encore les inégalités de salaires. D'autre part, des effets de génération peuvent également jouer un rôle. En effet, en comparaison avec les générations de femmes plus âgées, les femmes plus jeunes tendent à être plus actives sur le marché du travail, à gagner davantage et à être plus indépendantes financièrement, ce qui peut aussi transparaître dans les différences de niveau de vie entre les groupes d'âges.

### [F4] NIVEAU DE VIE SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2019

Potentiel de consommation équivalent médian en milliers de francs

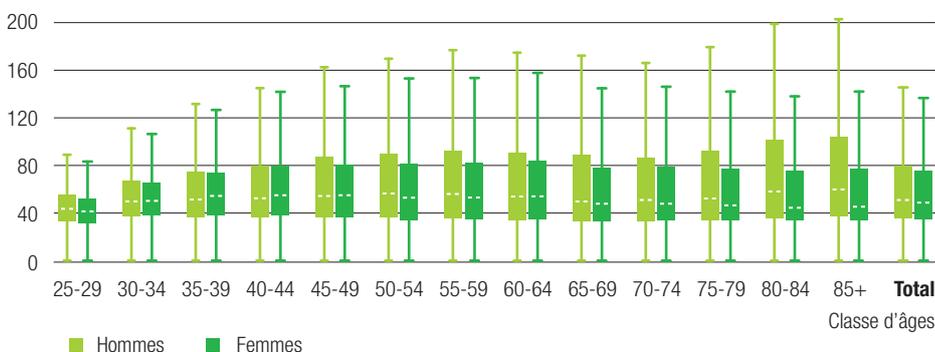


### Revenus et fortune

- **Revenus d'activité:** revenus issus d'une activité professionnelle, salariée ou indépendante.
- **Rentes, indemnités journalières et pensions:** indemnités journalières de l'assurance-chômage, rentes et indemnités journalières de l'assurance-invalidité, rentes vieillesse (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> pilier), pensions alimentaires.
- **Prestations sous condition de ressources:** revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie, prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, bourses d'études et d'apprentissage, avances sur pensions alimentaires et prestations complémentaires cantonales pour familles.
- **Revenus de fortune:** revenus de la fortune mobilière (intérêts et rendements des titres) et de la fortune immobilière (loyers).
- **Revenu disponible:** revenu brut (addition des revenus d'activité et de fortune, des rentes, indemnités journalières et pensions et des prestations sous condition de ressources) moins les dépenses de transfert obligatoires (cotisations aux assurances sociales, impôts, primes d'assurance-maladie de base et pensions alimentaires versées).
- **Fortune nette:** addition des fortunes immobilière et mobilière desquelles sont soustraites les dettes.
- **Éléments de fortune:** addition des revenus de fortune et du quinzième de la fortune nette (fraction correspondant aux normes vaudoises du revenu déterminant unifié (RDU)).
- **Potentiel de consommation équivalent:** addition du revenu disponible et du quinzième de la fortune nette et adaptation du potentiel de consommation d'un ménage, en fonction de sa taille et de sa composition, pour le faire correspondre au potentiel de consommation dont disposerait ce même ménage s'il était composé d'une seule personne. On tient alors compte du nombre de personnes et des possibilités d'économie d'échelle au sein d'un ménage (certains équipements peuvent être partagés par exemple). Pour ce faire, on utilise l'échelle d'équivalence de l'OCDE pour déterminer le coefficient de correction qui sera utilisé pour diviser le potentiel de consommation (1 pour le premier adulte; 0,5 pour les autres membres du ménage âgés de plus de 14 ans; 0,3 pour les moins de 14 ans). Exemple: soit un ménage de 2 adultes, 1 enfant de 16 ans et 1 enfant de 12 ans avec un revenu disponible de 80 000 francs et une fortune nette de 100 000 francs. Son coefficient d'équivalence se calcule comme suit: 1 (premier adulte) + 0,5 (second adulte) + 0,5 (enfant de 16 ans) + 0,3 (enfant de 12 ans) = 2,3. Son potentiel de consommation s'élève à  $(80\,000 + 100\,000 / 15) / 2,3$ , soit 37 681 francs.

### [F5] DISTRIBUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES VIVANT SEULES SELON LE SEXE, VAUD, 2019

Potentiel de consommation équivalent en milliers de francs



**Comment lire:** les boîtes à moustaches représentent la distribution du potentiel de consommation équivalent pour chaque groupe d'âges. La boîte (le rectangle de couleur) représente 50% des personnes, les deux traits inférieurs et supérieurs (les « moustaches ») 25% des personnes et le traitillé à l'intérieur de la boîte, la médiane. Les valeurs extrêmes (outliers) ne sont pas représentées. Plus la boîte et les moustaches sont étalées, plus les niveaux de vie des personnes diffèrent les uns des autres.

**Exemple de lecture:** le potentiel de consommation équivalent médian des femmes de 25-29 ans s'élève à 43 500 francs, ce qui signifie que la moitié dispose de davantage et l'autre de moins. En outre, 25% disposent de moins de 33 600 francs (moustache inférieure) et 25% de plus de 53 600 francs (moustache supérieure).

### Données et population de référence

Les données utilisées dans cet article sont issues de la base de données socioéconomique vaudoise (BDSEV). Cette base apparie des données anonymisées provenant de plusieurs sources administratives, principalement des données de l'état civil, fiscales ainsi que des informations issues des prestations sous condition de ressources. Ces données permettent une description fine des caractéristiques socioéconomiques des Vaudoises et des Vaudois. L'unité statistique utilisée est le ménage, soit l'ensemble des personnes qui partagent un même logement. Pour les indicateurs financiers, l'ensemble des revenus et de la fortune des individus qui composent le ménage sont additionnés et considérés comme communs à l'ensemble du ménage. La statistique prend en compte la population résidante vaudoise vivant en ménage privé et présente au 31 décembre de l'année étudiée. Pour les ménages avec enfants, seuls les enfants de 0 à 24 ans sont considérés. Par ailleurs, dans le cadre des analyses de niveau de vie, les personnes de moins de 25 ans vivant seules ne sont pas incluses dans les résultats présentés. En effet, une grande partie d'entre elles sont de jeunes adultes qui ne vivent plus avec leurs parents mais qui sont encore soutenue·s financièrement par ceux-ci. Elles bénéficient souvent de transferts informels de la part de leurs proches qui ne sont pas renseignés dans les données utilisées. Comme les informations sur ces transferts ne sont pas disponibles, le niveau de vie peut en réalité être plus haut que celui affiché dans les données à disposition.

### C'EST À L'ÂGE DE LA RETRAITE QUE L'ÉCART EST LE PLUS MARQUÉ

En dehors des célibataires vivant seuls, parmi lesquels il n'y a que peu de différences de niveau de vie entre hommes et femmes, celui-ci est systématiquement plus élevé chez les hommes, quel que soit l'état civil. L'écart est le plus grand entre les veuves et les veufs (50 500 francs contre 66 500 francs). Cet écart peut être dû au fait que les générations actuelles de femmes qui arrivent à des âges avancés dépendent encore souvent du revenu de leur conjoint, du fait d'une moindre participation au marché du travail, d'interruptions de carrière et de rémunérations inférieures. Lorsque celui-ci décède, leur revenu peut donc fortement diminuer avec le passage à la rente de veuve.

### DES TYPES DE RESSOURCES FINANCIÈRES DISTINCTS SELON LES PÉRIODES DE LA VIE

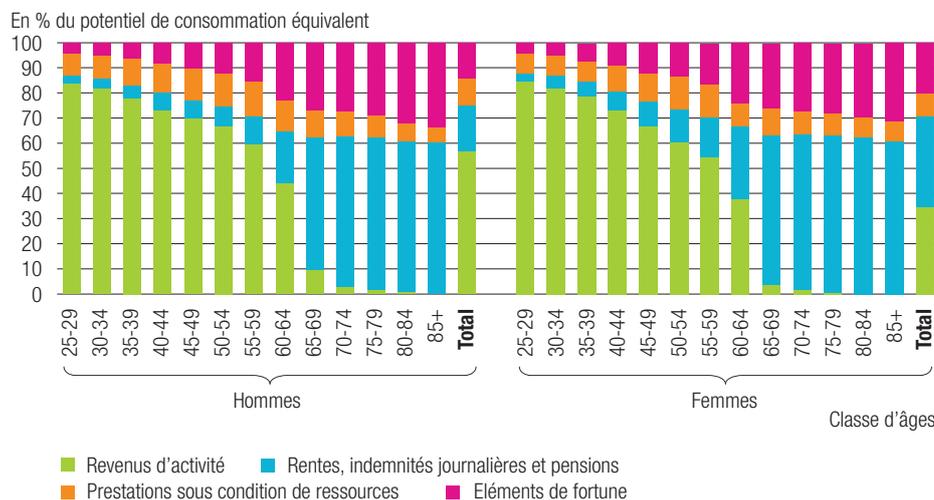
Au moment du départ du foyer parental, c'est le revenu issu d'une activité professionnelle qui est majoritaire (plus de 80% du potentiel de consommation équivalent), puis cette part baisse graduellement au fil des âges [F6]. En parallèle, au gré des carrières professionnelles et des trajectoires familiales, le poids de la fortune (éléments de fortune, voir définitions) augmente progressivement, ainsi que la part des transferts sociaux (rentes, indemnités journalières, pensions, prestations sous condition de ressources).

indemnités journalières, pensions, prestations sous condition de ressources). Dès 65 ans, les rentes et la fortune prennent le relais (respectivement 60% et 30%). Cela correspond à la période durant laquelle les rentes viennent remplacer les revenus d'activité, alors qu'en parallèle, la fortune s'est accumulée (épargne, héritages ou retrait en capital des avoirs de retraite).

### LES FEMMES VIVANT SEULES DÉPENDENT PLUS SOUVENT DE RENTES OU DE PENSIONS

En raison des différentes périodes de vie durant lesquelles les femmes et les hommes se retrouvent seuls, ils ne dépendent pas des mêmes types de revenus [F6]. Du fait que les femmes vivent seules à un âge plus avancé, souvent dans une situation de veuvage ou de vie en solo suite au départ des enfants, elles sont bien plus nombreuses à toucher des rentes ou des pensions (36% contre 18% du potentiel de consommation équivalent). Entre 50 et 64 ans, cette différence avec leurs homologues masculins est particulièrement marquée. Dès 65 ans, le poids de ce type de revenu est à nouveau relativement proche entre femmes et hommes, la perception de rentes s'étendant généralement alors à l'ensemble de la population. On remarque également que la fortune joue un rôle plus important chez les femmes (20% contre 14% chez les hommes), à nouveau en relation avec l'âge plus avancé auquel elles vivent seules. Quant aux ressources financières des hommes, elles sont plus fréquemment constituées de revenus d'activité (57% contre 35% chez les femmes) et de prestations sous condition de ressources (11% contre 9%), en particulier de prestations du revenu d'insertion (celui-ci représente 20% des prestations sous condition de ressources perçues par les hommes contre 8% pour les femmes).

### [F6] COMPOSITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES DES PERSONNES VIVANT SEULES, VAUD, 2019



Source des données : StatVD, Base de données socioéconomique vaudoise. OFS, Relevé structurel. OFS, Statistique de la population et des ménages.